

Objet : FINANCES - Acquisition d'un bâtiment modulaire pour l'école Jules Ferry - demande de subvention au Conseil Général



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 72/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AOÛT 2013

Affiché le : 28 AOÛT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANHIZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LOUBERES, SUZE, FERTE.

PROCURATIONS

Mme LASSALLÉ	à	Mme MAUREL
Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUGE	à	M. FERTE
Mme GESTA	à	Mme SUZE

ABSENTS : Mme DURAND, M. SALAÛN

Secrétaire : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Acquisition d'un bâtiment modulaire pour l'école Jules Ferry - demande de subvention au Conseil Général

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'augmentation constante du nombre d'élèves à l'école Jules Ferry conduit la commune à ouvrir une nouvelle classe à la rentrée de septembre 2013.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose d'approuver une demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'un bâtiment modulaire, d'un coût de 37 870 € HT afin d'aider la commune dans cet investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De demander une subvention auprès du Conseil Général pour aider la commune dans cet investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 août 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

